

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

Le seize janvier deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame MOUFFLET Isabelle, maire.

Date de convocation : 11 janvier 2023

Étaient présents :

Mesdames : AUGRY Natacha – BOCHIN Virginie - CHATAIGNER Marie-Christine - JEAN Véronique - MERVEILLE Mélanie - MOUFFLET Isabelle - PELLIER Emmanuelle - CREVEL Sylvie

Messieurs : CHAMOULAUD Nicolas - LEGERON Bernard – SOLTYSIAK Laurent

Absents excusés :

M. REULIER Jérôme qui a donné procuration à Mme Véronique JEAN

M. MALECOT Fabrice qui a donné procuration à Mme Isabelle MOUFFLET

M. CHAUVET Loïc qui a donné procuration à M. Nicolas CHAMOULAUD

Absent non excusé : M. PROUX Bruno

Secrétaire de séance : Mme MERVEILLE Mélanie

ORDRE DU JOUR

1 – Décision modificative n°3

Délibération n°2023/0109

Rapporteur : M. Nicolas CHAMOULAUD

Monsieur CHAMOULAUD Nicolas, adjoint au Maire, rappelle que le conseil municipal a voté le budget primitif, le 04 avril 2022, sur des bases prévisionnelles. A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Considérant que des inscriptions budgétaires ont été insuffisantes, il convient donc de procéder à un ajustement des articles budgétaires suivants :

Echéance d'emprunt

Section de fonctionnement

Article	Désignation	Montant euros
Dépenses		
022	Dépenses imprévues - fonctionnement	- 216.86 €
023	Virement à la section d'investissement	216.86€

Section d'investissement

Article	Désignation	Montant euros
Dépenses		
1641	Emprunts en euros	216.86 €
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	216.86 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative budgétaire n°3 mentionnée ci-dessus.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

*La secrétaire de séance,
Mélanie MERVEILLE*

*La Maire
Isabelle MOUFFLET*